

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

14 septembre 2020

Objet

Contrat de prêt à usage
de terrains pour
implantation d'un chalet
de vente éphémère pour
une durée de 6 mois

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine,
Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN
Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel.
Absente avec procuration : ARIES Fabienne procuration à STRADERE
Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Stéphanie
CLAVERIE a demandé d'implanter un chalet de vente éphémère de chocolats
du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Madame le Maire propose que ce chalet de 9m² avec rampe de 2m² soit
implanté sur les parcelles communales B 1119 et B 1120, et consent un prêt à
usage à titre gratuit.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le prêt à usage.
L'électricité et l'eau seront à charge du preneur.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter le prêt de ce bien tel qu'indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt à usage authentique
et toutes autres pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Pour : Unanimité 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-
Gaudens le 22 septembre 2020.

Fait à Barbazan, le 22 septembre 2020

Le Maire,

